



Le ministère de la Culture est responsable de la politique de protection, de conservation et de mise en valeur des monuments historiques. Par l'intermédiaire des directions régionales des affaires culturelles (DRAC), il conduit et soutient à ce titre les travaux d'entretien et de restauration sur les monuments historiques. Ce bilan détaille et illustre l'utilisation, pour les monuments historiques immeubles, des crédits délégués par le ministère de la Culture aux DRAC en 2023.



Illustrations de la couverture (de haut en bas et de gauche à droite)

Parc Boussard à Lardy (Île-de-France) © DRAC Île-de-France

Église collégiale de Saint-Yrieix (Nouvelle-Aquitaine) © DRAC Nouvelle-Aquitaine

Fort de Joux (Bourgogne-Franche-Comté) © DRAC Bourgogne-Franche-Comté

Château d'Ainay-le-Vieil (Centre-Val de Loire) © DRAC Centre-Val de Loire

Pont suspendu de la rivière de l'Est (La Réunion) © DAC Réunion

Château de Chambon (Pays de la Loire) © DRAC Pays de la Loire

Habitation Belleville (Guadeloupe) © DAC Guadeloupe

Église Saint-Hippolyte d'Yssandon (Nouvelle-Aquitaine) © DRAC Nouvelle-Aquitaine

Ministère de la Culture – Direction générale des patrimoines et de l'architecture – Juillet 2024

ISBN 978-2-11-179144-2

Avant-propos

Ce bilan met en lumière l'engagement des services du ministère de la Culture (direction générale des patrimoines et de l'architecture et directions régionales des affaires culturelles) au service de la politique de conservation et de mise en valeur des monuments historiques. Menée sur l'ensemble du territoire, cette politique permet d'apporter une aide, aussi bien financière que technique, aux collectivités territoriales et aux propriétaires privés, et de développer des partenariats.

Elle reste prioritairement axée sur :

- **le soutien aux communes à faibles ressources financières** à travers le fonds incitatif pour le patrimoine (FIP). Depuis sa mise en place en 2018, le **FIP** a permis le lancement de près de 850 opérations situées majoritairement dans des communes de moins de 2 000 habitants ;
- **le soutien au patrimoine de proximité en péril**, aux côtés de la Fondation du patrimoine depuis 2018, dans le cadre de la **mission Patrimoine en péril** : 523 projets portant sur des immeubles protégés au titre des monuments historiques ont pu bénéficier, en plus de l'aide apportée par le loto du patrimoine, de subventions à taux majoré provenant du budget du ministère. Une attention particulière a été portée à la diversité des projets retenus, sur le plan des bâtiments et de leur architecture (châteaux, manoirs, églises, moulins, pressoirs, bâtiments industriels, etc.), comme du statut, privé ou public, de leurs propriétaires, contribuant ainsi activement au soutien de la politique de conservation des monuments historiques sur tout le territoire ;
- **la conservation, la restauration et la sécurité des édifices affectés au ministère de la Culture**, notamment les 87 cathédrales propriété de l'État, à travers la poursuite du **Plan sécurité cathédrales**.

Au-delà des enjeux de préservation du patrimoine pour les générations futures, ces actions sont essentielles pour toute la filière des métiers du patrimoine dans la mesure où elles soutiennent la commande publique et participent à la préservation et à la transmission de savoir-faire hautement spécialisés. Elles contribuent aussi pleinement au dynamisme touristique des territoires par les retombées économiques générées, tant en termes d'emplois que de création de richesses.

Jean-François Hebert
Directeur général des patrimoines et de l'architecture

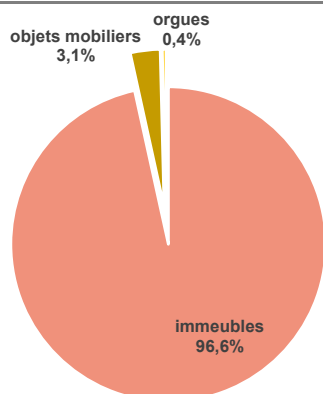
Table des matières

Montants engagés en région en 2023	5
Le Fonds incitatif pour le patrimoine (FIP)	7
La mission Patrimoine en péril (loto du patrimoine)	9
Le Plan sécurité cathédrales	10
Quelques chantiers menés en région en 2023	11
Bourgogne-Franche-Comté	12
Bretagne.....	14
Centre-Val de Loire	15
Guadeloupe	18
Île-de-France.....	19
La Réunion.....	20
Normandie.....	21
Nouvelle-Aquitaine.....	22
Pays de la Loire	25
Annexes chiffrées	27

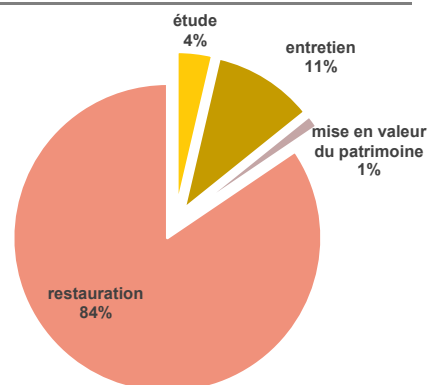
Montants engagés par les DRAC en 2023

271 M€ pour les immeubles protégés et 10 M€ pour les objets mobiliers protégés

Par nature

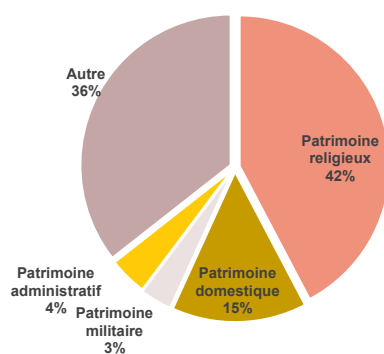


Par type de dépenses



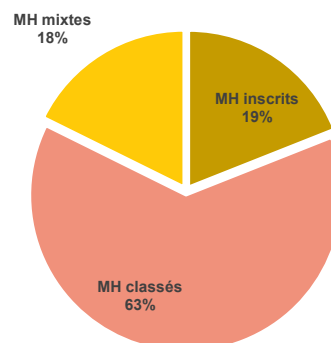
Par catégorie architecturale

Immeubles uniquement



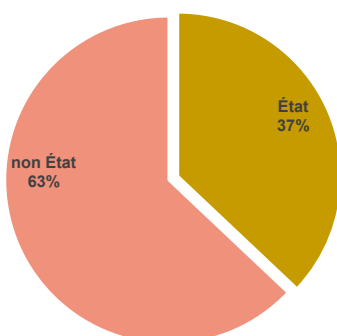
Par protection

Immeubles uniquement

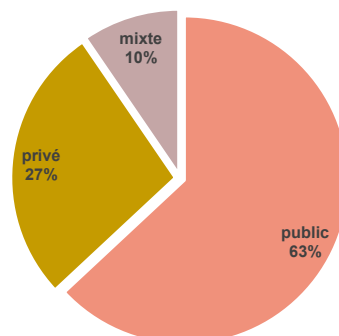


Par type de propriétaire

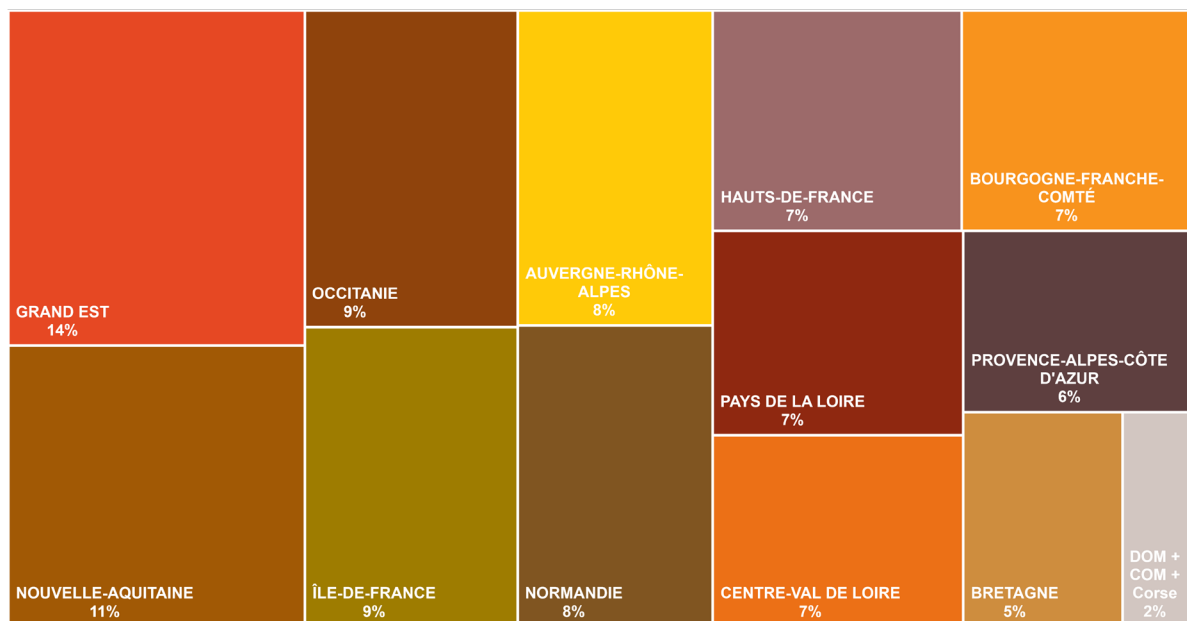
Immeubles uniquement



Par type de propriétaire (hors État)



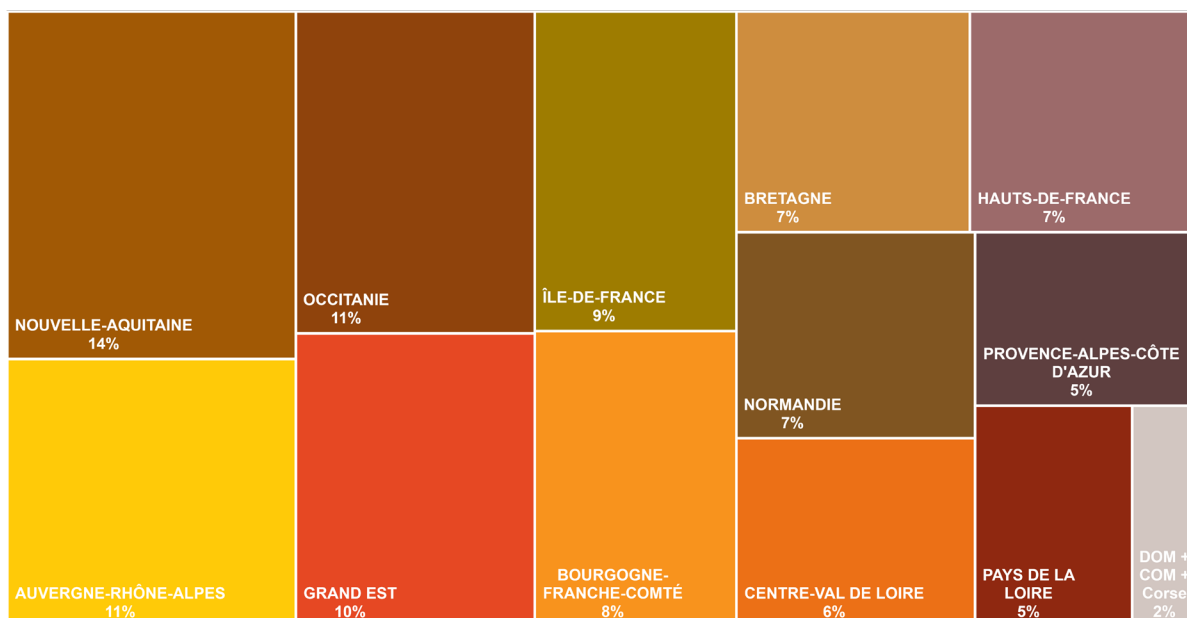
Part des montants engagés par les DRAC en 2023



COM (Collectivités d'Outre-Mer) : Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon
DOM (Départements d'Outre-Mer) : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion

Répartition des monuments historiques par région en 2023

45 080 immeubles protégés au titre des monuments historiques



Le Fonds incitatif pour le patrimoine (FIP)

Les objectifs du fonds

Le Fonds incitatif pour le patrimoine (FIP) est un dispositif financé par le ministère de la Culture et mis en œuvre par les DRAC, en direction des nombreuses **petites communes** qui possèdent des monuments historiques sans disposer seules des ressources suffisantes pour en assurer la conservation.

Le FIP repose sur un mécanisme incitatif, ciblé et partenarial, qui permet de financer une intervention accrue du ministère de la Culture (à travers les DRAC), **sous réserve d'une participation de la Région de 15 % minimum** (5 % pour les territoires d'Outre-mer). En moyenne, le ministère de la Culture contribue à hauteur de 45 % au plan de financement.

Les interventions ciblent prioritairement les communes de **moins de 2 000 habitants** et jusqu'à 10 000 habitants (20 000 habitants pour les territoires d'Outre-mer). Elles concernent en priorité les édifices en mauvais état situés dans des communes à faibles ressources. Tous les types d'immeubles protégés au titre des monuments historiques sont éligibles au fonds, y compris des monuments appartenant à des propriétaires privés.

Bilan

Entre 2019 et 2023, ce fonds a été doté spécifiquement en loi de finances de **79 M€** d'autorisations d'engagement.

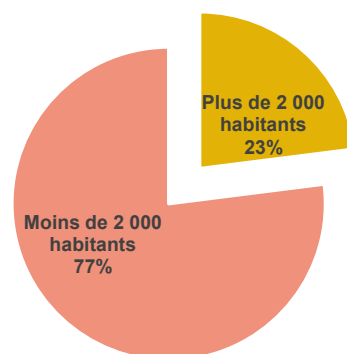
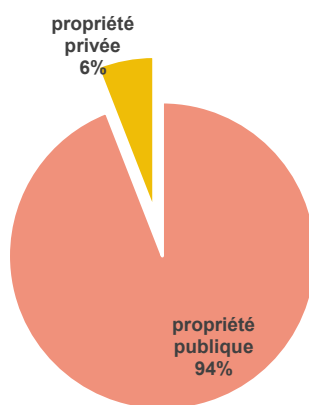
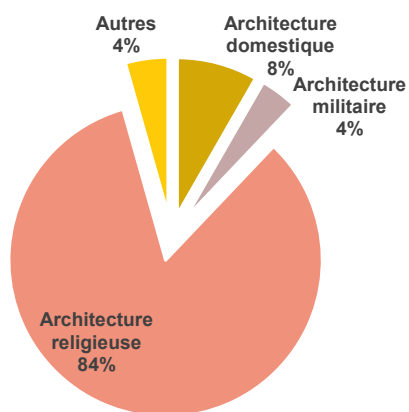
843 opérations FIP ont ainsi été lancées avec le soutien du fonds. Elles concernent, pour la grande majorité, des **édifices religieux (84 %)**, appartenant à des **communes (94 %)**. Il convient de souligner que **77 % des projets concernent des communes de moins de 2 000 habitants**.

En 2024, ce dispositif poursuivra sa montée en puissance face à l'engouement qu'il suscite auprès des communes et des régions. Il est doté de **20 M€** d'autorisations d'engagement (18 M€ en 2023).

Par catégorie architecturale

Par type de propriétaires

Par catégorie de communes



La mission Patrimoine en péril (loto du patrimoine)

La mission Patrimoine en péril

Le Président de la République, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine 2017, a confié à Stéphane Bern une mission de recensement du patrimoine local en péril et de réflexion sur des financements innovants pour le restaurer.

Le « loto du patrimoine » a été mis en place par la loi de finances rectificative pour 2017, laquelle a ouvert la possibilité d'effectuer un prélèvement sur les sommes mises en France sur les jeux commercialisés par La Française des Jeux. Ce prélèvement est destiné à alimenter un fonds géré par la Fondation du patrimoine et à compléter les financements de l'État, des collectivités territoriales et des propriétaires pour la réhabilitation du **patrimoine en péril, protégé ou non au titre des monuments historiques**.

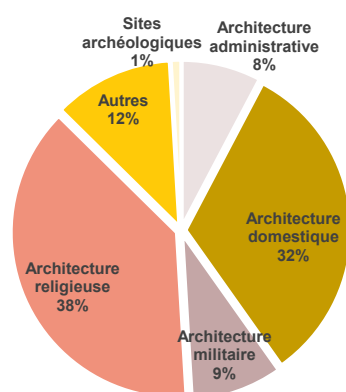
La première édition du loto s'est tenue en septembre 2018. La sélection des projets a été effectuée en lien étroit avec les services du ministère de la Culture, dans le cadre d'une convention signée entre le **ministère de la Culture et la Fondation du patrimoine**, pour une durée de 3 ans. Une nouvelle convention a été conclue le 22 février 2021 pour une durée de 4 années, pérennisant ainsi le succès populaire du loto du patrimoine.

Bilan

Aux termes de ces 6 éditions, 863 édifices ont été sélectionnés, dont **523 protégés au titre des monuments historiques**. La Fondation du patrimoine a perçu plus de 150 M€ du loto depuis 2018. Le ministère de la Culture, pour sa part, verse des subventions en faveur des monuments historiques sélectionnés, grâce notamment au dégel des crédits du programme 175 obtenu chaque fin d'année, pour un montant équivalent à celui des taxes perçues sur la vente des jeux de grattage et de tirage commercialisés par La Française des Jeux, soit **71 M€ de 2019 à 2023**. Pour 2023, 15 M€ ont été dégelés à cet effet.

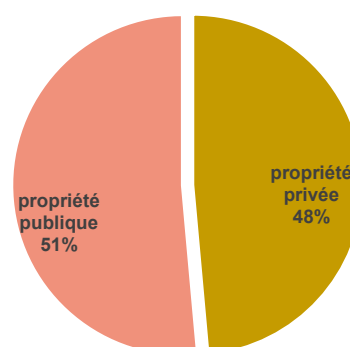
Par catégorie architecturale

Périmètre monuments historiques



Par type de propriétaires

Périmètre monuments historiques



Le Plan sécurité cathédrales

Le dispositif

L'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris en avril 2019, puis celui de la cathédrale de Nantes en juillet 2020, ont rappelé de façon dramatique la nécessité de renforcer le niveau de sécurité des **87 cathédrales appartenant à l'État et qui relèvent du ministère de la Culture**. À cette fin, le ministère de la Culture a mis en place à la fin de l'année 2019 le Plan sécurité cathédrales, qui constitue un dossier prioritaire pour la direction générale des patrimoines et de l'architecture. Dépassant la réponse aux simples exigences réglementaires, ce dispositif doit permettre de **renforcer rapidement le niveau de sécurité des cathédrales de l'État** en mettant en œuvre des mesures adaptées aux spécificités de chaque édifice, couvrant tant le domaine de la protection des personnes que celui de la préservation du patrimoine. Ce plan a été amplifié en 2023 à la suite des retours de terrain recensés dans le cadre du groupe de travail « Missions et responsabilités respectives des agents du ministère de la Culture au sein des cathédrales appartenant à l'État » entre 2020 et 2022. **Le Plan sécurité cathédrales comprend aujourd'hui 58 actions¹**.

Focus sur les cathédrales appartenant à l'État

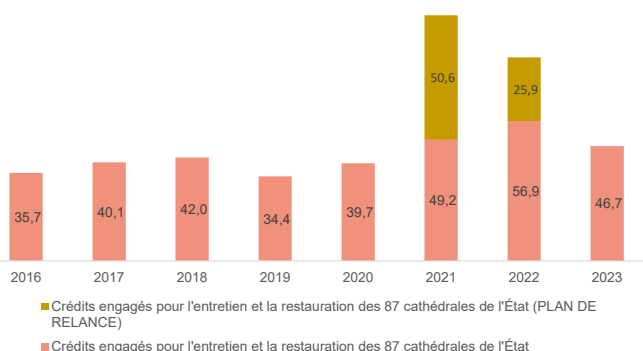
Les lois de séparation des Églises et de l'État, notamment les dispositions de la loi du 25 janvier 1907, prévoient que les églises sont mises à la disposition du clergé et affectées au culte. Le ministère de la Culture est chargé de l'entretien et de la restauration des 87 cathédrales, ainsi que de la basilique Saint-Nazaire de Carcassonne et de l'église Saint-Julien de Tours, dont il est propriétaire. La maîtrise d'œuvre de leur restauration est assurée par les architectes en chef des monuments historiques (ACMH) territorialement compétents. Les architectes des Bâtiments de France (ABF) gèrent, quant à eux, l'entretien de ces monuments. Assurer leur conservation et leur transmission est donc un enjeu majeur pour l'État, qui assume seul la charge de l'ensemble des travaux d'entretien et de restauration.

Bilan

- Entre 2021 et 2023, le dispositif a été spécifiquement doté en loi de finances de **36 M€** d'autorisations d'engagement pour financer les travaux de sécurité incendie et de sûreté dans les cathédrales.
 - À cette enveloppe nationale, s'ajoute le budget annuel d'environ **40 M€** que le ministère de la Culture consacre aux travaux qu'il mène dans les cathédrales dont il a la charge.
- ⇒ En 2023, 83 édifices atteignent désormais le **seuil réglementaire²** (5 de plus qu'en 2020), dont 21 sont au niveau dit « **de référence** »³ (6 de plus qu'en 2020).

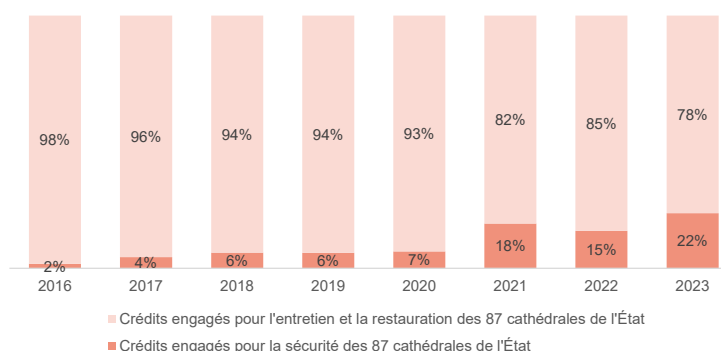
Crédits engagés pour l'entretien et la restauration des 87 cathédrales de l'État

AE en millions d'euros



Part des crédits engagés pour la sécurité dans les 87 cathédrales de l'État

AE hors plan de relance



¹ <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Monuments-Sites/Ressources/Les-essentiels/Plan-d-actions-Securite-des-cathedrales-mai-2023>

² Le niveau « réglementaire », défini par la MISSA, est celui exigé par les commissions de sécurité pour l'ouverture au public : entretien et contrôle des installations électriques et des moyens de secours, renseignement du registre de sécurité, évacuations suffisantes. Il n'est toutefois pas conforme au seuil réglementaire ERP, car il n'intègre ni la colonne sèche, ni le recoupement des grands volumes (grand comble).

³ Le niveau « de référence » comprend, outre les éléments requis par le seuil réglementaire, des éléments de sécurité complémentaires, comme une détection automatique d'incendie et au moins une colonne sèche.

Quelques chantiers menés en région en 2023

Bourgogne-Franche-Comté

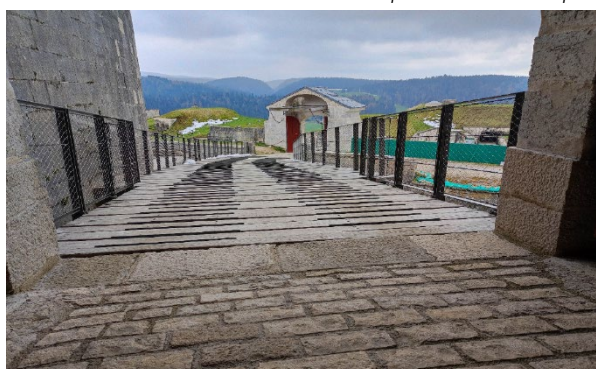
Fort de Joux à La Cluse-et-Mijoux (25 – Doubs)

Restauration du pont dormant et de la porte Vauban

Classé au titre des monuments historiques par arrêté du 18 juillet 1996



Vue du pont dormant et de la porte Vauban avant (ci-dessus) et après restauration (ci-dessous)



Maître d'ouvrage : communauté de communes du Grand Pontarlier

Maître d'œuvre : Philippe de La Chapelle, Magali Perrin et Pierre-Alexandre Ferry (agence Archipat)

Montant de l'opération : 0,7 M€ subventionnés à hauteur de **0,4 M€** par le ministère de la Culture dans le cadre de sa sélection au **loto du patrimoine** (site départemental 2020)

La première mention des sires de Joux remonte au XI^e siècle. Les seigneurs de Joux occupent alors une position stratégique, à la frontière avec le domaine de Neuchâtel. La cluse est en effet, depuis l'époque romaine, un lieu de passage incontournable qui relie la vallée de la Saône à l'Italie et aux Flandres. C'est dans l'optique de surveiller et de monétiser ce lieu de passage qu'est édifiée une première construction au sommet du rocher, en plus d'une fortification en fond de cluse. Le donjon en pierre, habitation du seigneur de Joux, a sans doute été ajouté au début du XII^e siècle. La fortification a été complétée successivement par plusieurs enceintes entre le XIII^e et le XV^e siècle. Le bâtiment est cédé par le ministère des Armées au syndicat d'initiative de Pontarlier en 1968.

Les travaux ont permis de remplacer la structure en bois du pont dormant, unique accès à la partie haute du château, et de deux pont-levis et de restaurer les quatre piles du pont dormant. La restauration de la porte dite Vauban, à l'effigie du pouvoir royal, a permis de restituer les teintes ocres, encore visibles sur les ouvrages sculptés. Les portes ont été repeintes et les têtes de mur de la porte Vauban ont été protégées des intempéries.

Église Saint-Victor à Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21 – Côte-d'Or)

Restauration du clocher et de l'intérieur de la chapelle nord

Inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 17 juin 1947



Vue avant (gauche) et après (droite) restauration

Maître d'ouvrage : commune de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière

Maître d'œuvre : Simon Buri, architecte

Montant de l'opération : 0,5 M€ subventionnés à hauteur de **0,2 M€** par le ministère de la Culture dans le cadre du **fonds incitatif pour le patrimoine**

L'édifice de style roman a été construit à partir du XII^e siècle. L'église est en forme de croix latine, avec transept et chœur au chevet plat. Aux XIV^e et XV^e siècles, deux chapelles sont ajoutées aux bras du transept, ainsi qu'une chapelle privée au nord, avec un accès direct sur le chœur et un porche couvert de lave, au droit du pignon ouest. Le clocher actuel, couvert d'ardoises, date du XIX^e siècle.

Les travaux ont permis la restauration du clocher (charpente, couverture, beffroi...) et de l'intérieur de la chapelle nord ainsi que de la couverture du porche.

Bretagne

Chapelle de Kerfons à Ploubezre (22 – Côtes-d'Armor)

Restauration de la charpente, toiture, des vitraux et assainissement extérieur

Classée au titre des monuments historiques par arrêté du 8 juillet 1910

© Photos et source : DRAC Bretagne



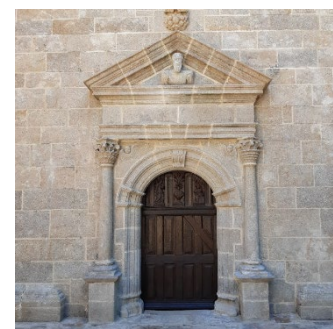
Vue avant (gauche) et après (droite) restauration



Façade sud avant (gauche) et après (droite) travaux



Détail portail ouest avant travaux



Portail ouest après travaux

Propriétaire : commune de Ploubezre

Maître d'ouvrage : DRAC Bretagne (convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage)

Maître d'œuvre : Christophe Batard, architecte en chef des monuments historiques

Montant de l'opération : 1 M€ subventionnés à hauteur de **0,5 M€** par le ministère de la Culture

Établie dans un hameau autrefois planté de hêtres, ce petit sanctuaire, fondation des seigneurs de Coatfrec, date des XV^e et XVI^e siècles. La chapelle a la forme d'un tau, la nef et la chapelle nord sont de style ogival flamboyant et la chapelle méridionale de style Renaissance. La partie la plus remarquable se trouve à l'intérieur de la chapelle avec un jubé sculpté en bois polychromé de style gothique flamboyant daté de 1485, œuvre d'un atelier morlaisien.

Le programme de restauration a consisté à assainir et à sécuriser la chapelle, afin d'améliorer les conditions de conservation de son mobilier exceptionnel et les conditions d'accueil du public.

Centre-Val de Loire

Château d'Ainay-le-Vieil (18 – Cher)

Restauration du logis sud

Classé au titre des monuments historiques par arrêté du 3 décembre 1998

© Photos et source : DRAC Centre-Val de Loire



Vues avant (ci-dessus) et après (ci-dessous) restauration



Propriétaire : privé

Maître d'œuvre : Richard Duplat, architecte en chef des monuments historiques

Montant de l'opération : 2,3 M€ subventionnés à hauteur de **0,6 M€** par le ministère de la Culture

Château médiéval construit au XIV^e siècle pour Jean de Sully sur l'emplacement d'une forteresse du XII^e siècle. Il se présente sous la forme d'une vaste enceinte polygonale à huit faces. En 1467, il est acquis par la famille de Bigny, qui fait construire le logis. Le château est mis en vente comme bien national lors de la Révolution. Il reste sans propriétaire jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

L'opération de restauration du logis sud s'inscrit dans le cadre de la restauration de l'ensemble des couvertures et façades du château.

Église Saint-Martin à Bossay-sur-Claise (37 – Indre-et-Loire)

Restauration générale

Classée au titre des monuments historiques par arrêté du 8 juillet 1911

© Photos et source : DRAC Centre-Val de Loire



Vue avant (gauche) et après (droite) restauration

Propriétaire : commune de Bossay-sur-Claise

Maître d'œuvre : agence Atelier 27

Montant de l'opération : 0,6 M€ subventionnés à hauteur de **0,4 M€** par le ministère de la Culture au titre du **fonds incitatif pour le patrimoine**

Église du XII^e siècle, dont la nef est voûtée en bois, le transept et le chœur sont voûtés en berceau. Une coupole circulaire sur trompes existe sous le clocher.

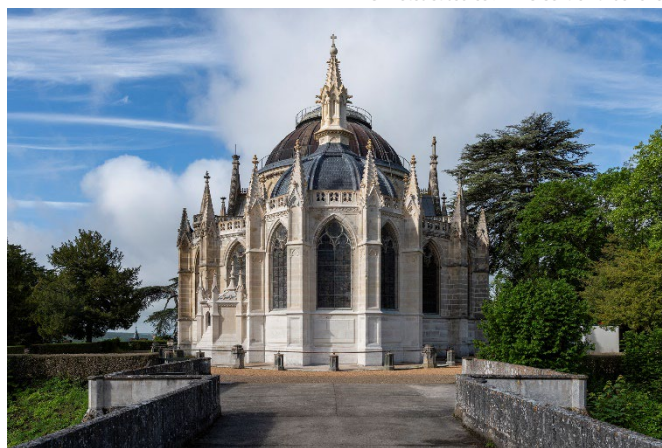
La restauration générale de l'église a été menée par la commune, sous la maîtrise d'œuvre de l'agence Atelier 27 de 2019 à 2023. Elle s'est accompagnée de la restauration et sécurisation de trois sculptures classées, ainsi que de nouvelles protections d'objets mobiliers qui seront prochainement restaurés également.

La commune, qui compte environ 756 habitants, a pu bénéficier d'un soutien financier renforcé du ministère de la Culture au titre du FIP.

Chapelle royale Saint-Louis à Dreux (28 – Eure-et-Loir)

Restauration des parties hautes de la chapelle de la Vierge

Classée au titre des monuments historiques par arrêté du 12 décembre 1977



© Photos et source : DRAC Centre-Val de Loire

Vue avant (gauche) et après (droite) restauration

Propriétaire : Fondation Saint-Louis

Maître d'œuvre : Régis Martin, architecte en chef des monuments historiques

Montant de l'opération : 1 M€ subventionnés à hauteur de **0,6 M€** par le ministère de la Culture

Édifice du XIX^e siècle, couronnant un ensemble de remparts du XIV^e siècle, servant de sépulture royale pour la famille d'Orléans. En 1775, Louis XVI cède le comté à son cousin, Louis de Bourbon, duc de Penthièvre, qui fit transporter dans la collégiale les corps des membres de sa famille, auparavant inhumés à Rambouillet. Après 1793, les tombes furent ouvertes et les dépouilles enterrées dans une fosse. En 1798, la collégiale et une partie du terrain furent vendues nationalement à un marchand qui entreprit la démolition des bâtiments et revendit le terrain. À l'endroit de la fosse, le nouvel acquéreur fit poser une tombe de pierre. Après son retour d'exil, la duchesse d'Orléans acquit le terrain et fit construire par Cramail une chapelle néo-classique à l'emplacement de la fosse commune. Devenu roi, Louis-Philippe, son fils fit agrandir la chapelle en style néo-gothique par Lefranc.

Les travaux de restauration, subventionnés à hauteur de 60 % par le ministère de la Culture, ont porté sur :

- le dôme de la chapelle de la Vierge, où une couverture en plomb a été mise en place afin de protéger les pierres altérées ;
- la flèche de pierre, qui a été nettoyée, consolidée et pour laquelle ont été restituées de fausses gargouilles ;
- la couverture de la chapelle de Mecklembourg.

Guadeloupe

Habitation Belleville (Trois-Rivières)

Restauration/restitution de la sucrerie et du moulin

Classée au titre des monuments historiques par arrêté du 21 octobre 2019

© Photos et source : DAC Guadeloupe



Machinerie avant (ci-dessus) et après (ci-dessous) restauration



Avant (ci-dessus) et après (ci-dessous) restitution de la roue



Vue aérienne avant (ci-dessus) et après (ci-dessous) restauration



Maître d'ouvrage : propriété privée

Maître d'œuvre : Étienne Poncelet, architecte en chef des monuments historiques, Jean-Michel Guibert et Philippe Machefer

Montant de l'opération : 1,3 M€ subventionnés à hauteur de **0,6 M€** par le ministère de la Culture

Exploitation agricole (l'une des premières sucreries de Guadeloupe) construite au XVII^e siècle par une famille de militaires charentais, elle devient une rhumerie au XIX^e siècle avant de cesser toute production en 1950 et d'être laissée à l'abandon. Elle se compose d'une grande habitation et d'un ensemble industriel avec un système hydraulique complet.

La première phase de travaux a permis la restauration globale du moulin et de la sucrerie et s'est achevée fin 2023. La seconde phase, lancée fin 2023, porte sur la remise en état du système hydraulique, la restauration du hangar et la restauration des cases des travailleurs. Elle bénéficie d'une subvention du ministère de la Culture à hauteur de 0,8 M€ et du soutien de la fondation du patrimoine (0,5 M€) dans le cadre du loto du patrimoine retenu au titre des emblématiques 2023. Une fois restaurés, les différents bâtiments de l'ancienne sucrerie seront ouverts au public.

Île-de-France

Parc Boussard à Lardy (91 - Essonne)

Conservation et mise en valeur

Inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 7 avril 1997

© Photos et source : DRAC Île-de-France



Avant (gauche) et après (droite) restauration

Maître d'ouvrage : commune de Lardy

Maître d'œuvre : Scala Atelier Architecture, architectes du patrimoine

Montant de l'opération : 0,33 M€ subventionnés à hauteur de **0,13 M€** par le ministère de la Culture

Ce parc a été créé en 1927 par l'architecte urbaniste renommé Joseph Marrast, dans le prolongement de la propriété d'Henri Boussard. Son style est typique de l'Art déco mais aussi d'inspiration italo-mauresque. Sa conception est simple et conforme aux tendances architecturales de l'époque de « l'Art pour tous ». La simplicité s'inscrit particulièrement dans le choix des plantations : arbres de nos forêts, arbustes de nos jardins, pas d'espèce rare...Cédé à la commune de Lardy en 1989 par le fils d'Henri Boussard, le parc doit notamment son caractère exceptionnel au fait qu'il est l'un des derniers témoins en Île-de-France des jardins Art déco des années 1920-1930. Il contribue au développement d'un tourisme éco-responsable et à des rendez-vous culturels réguliers portés par la commune.

Le projet de restauration a été conçu pour remédier à l'importante dégradation du parti architectural initial, démoli dans les années 1980, et à la domination de la végétation, là où elle aurait dû être maîtrisée. Ce lieu a nécessité de nombreuses interventions sur le végétal, le bâti avec une conservation maximale de l'authenticité de la matière.

Le parc Boussard a été inauguré en septembre 2023. Il est labellisé « jardin remarquable », distinction qui s'ajoute à la protection au titre des monuments historiques et permet de valoriser l'intérêt de ce jardin emblématique. Il fait ainsi partie des 44 jardins labellisés en Île-de-France.

La Réunion

Pont suspendu de la rivière de l'Est (Sainte-Rose)

Restauration générale

Classé au titre des monuments historiques par arrêté du 7 mai 2018

© Photos et source : DAC La Réunion



Avant (gauche) et après (droite) restauration

Maître d'ouvrage : Région

Maître d'œuvre : S. Barbotin (Atelier Architectes)

Montant de l'opération : 15,4 M€ subventionnés à hauteur de **1,4 M€** par le ministère de la Culture

Le pont suspendu de la Rivière de l'Est a été créé pour relier la région Est à celle du Nord mais surtout pour développer l'industrie sucrière en sécurisant le transport des cannes, qui utilisait précédemment un passage à gué de la rivière, très risqué et incertain.

Le projet définitif de pont suspendu est confié à l'ingénieur et industriel Ferdinand Arnodin, spécialiste des ponts à câbles et considéré comme l'inventeur des ponts transbordeurs. Les pièces du pont sont créées dans les ateliers d'Arnodin au Havre et amenées par bateau en avril 1893. Après huit mois de travaux, le pont est livré en 1894. Sa construction a nécessité l'emploi de 8 tonnes d'acier, 25 tonnes de fonte, 16 tonnes de fil de fer forgé, 61 tonnes de tôle, 1 tonne d'alliage fusible. Implanté à 42 mètres au-dessus de la rivière et d'une portée de 149,5 mètres, le pont suspendu fut, en son temps, une innovation majeure pour la Réunion.

En l'absence d'entretien de la protection anticorrosion, tous les éléments structurants de l'ouvrage se sont dégradés au fil des années. L'état de la structure, gravement altéré, menaçait la stabilité de l'ouvrage. Le parti de restauration visait à un retour à l'état initial, gommant les modifications de la fin des années 1950, apportées au pont pour l'adapter aux moyens de transport moderne. Ce parti impliquait une remise à neuf, afin d'accroître la pérennité de l'ouvrage et de restituer la forme et l'esthétique originelles de l'ouvrage d'Arnodin.

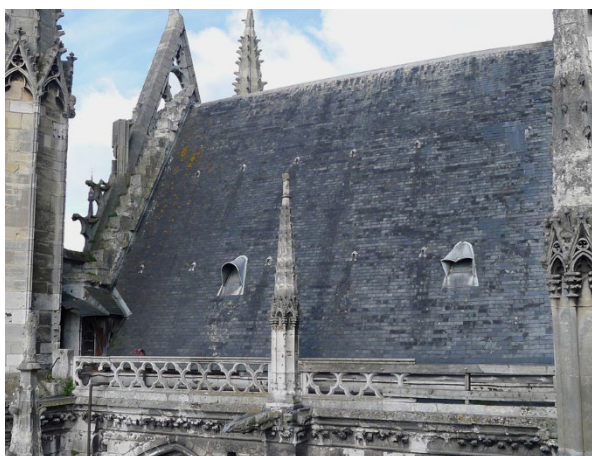
Les travaux ont débuté en septembre 2021 et se sont achevés en septembre 2023. La sécurisation des abords sera achevée totalement courant 2024.

Normandie

Abbatiale Saint-Ouen à Rouen (76 – Seine-Maritime)

Restauration des couvertures du transept nord

Classée au titre des monuments historiques sur la liste de 1840



Maître d'ouvrage : commune de Rouen

Maître d'œuvre : Charlotte Hubert, architecte en chef des monuments historiques

Montant de l'opération : 7 M€ subventionnés à hauteur de **3,5 M€** par le ministère de la Culture (restauration du portail des Marmousets, comprenant la restauration des couvertures du transept nord et la façade occidentale)

Fondée vers 750, l'abbaye de Saint-Ouen fut l'un des plus puissants monastères bénédictins de Normandie. Après la Révolution, la municipalité s'installe dans l'ancien dortoir des moines. Bien que sa construction ait duré plus de deux siècles, l'édifice présente une remarquable unicité architecturale et est aujourd'hui un des rares exemples du gothique rayonnant. Ses proportions sont imposantes : 137 mètres de long sous 33 mètres de voûtes. A l'intérieur, une série de 80 vitraux d'origines orne les trois niveaux de l'église.

La restauration lancée en 2021 concerne plusieurs parties de l'édifice.

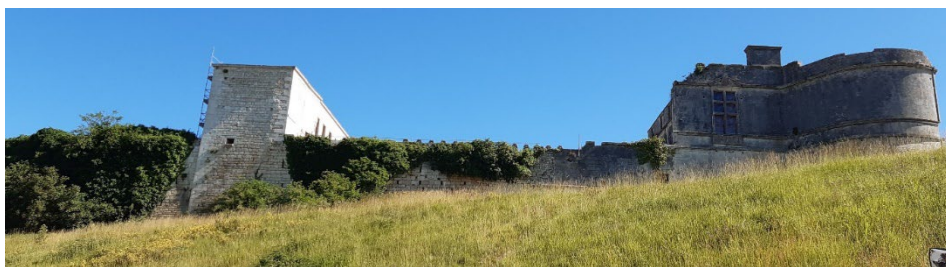
Nouvelle-Aquitaine

Château de Bouteville (16 - Charente)

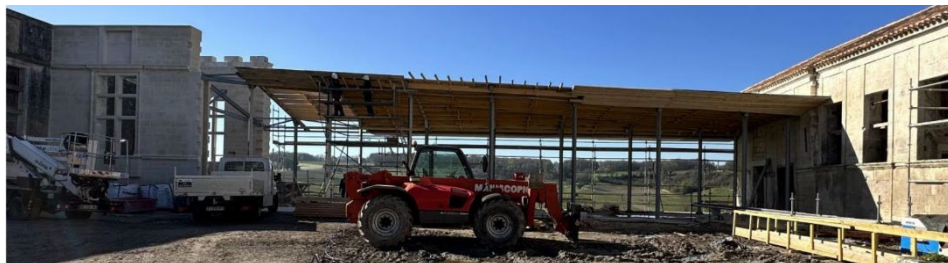
Restauration du porche d'entrée et réfection de l'aile est

Classé au titre des monuments historiques par arrêté du 28 février 1984

© Photos et source : DRAC Nouvelle-Aquitaine



Nouvelle aile sud contemporaine
Avant, pendant et après travaux



Maître d'ouvrage : communauté d'agglomération de Grand Cognac

Maître d'œuvre : Denis Dodeman, architecte en chef des monuments historiques

Montant de l'opération : 1,7 M€ subventionnés à hauteur de **0,5 M€** par le ministère de la Culture

En 1593, Bernard de Béon du Massès se lance dans la reconstruction du premier château du X^e siècle. Le château se compose alors de quatre ailes autour d'une cour fermée. De 1726 à 1736 le château est entre les mains d'Henri de Bruzac Hautefort. L'aile nord, l'aile ouest, les porches d'entrée de la cour et les écuries sont reconstruits. Au XIX^e siècle, l'état du château se dégrade avec l'effondrement de la moitié de l'étage haut de l'aile est et de la tour sud-est. Des sculptures sont vendues au château de Bourg-Charente. En 1930, René Richard fait démolir les vestiges de l'aile sud et dote la grande salle de l'aile est d'une charpente en béton.

Aujourd'hui subsiste, autour de la cour carrée, la partie sud de l'aile est, la plus ancienne, encadrée de ses deux tours, dont la tour sud-est éventrée. Alors que le château est à l'état de ruine depuis 1950, des travaux sur le clos et couvert sont menés à partir de 2008 sur l'aile est par la commune propriétaire, avec le soutien du ministère de la Culture. En 2018, les ailes nord et ouest sont dégagées de leur végétation luxuriante pour ensuite être restaurées. À partir de 2020, les travaux ont consisté en la restauration du porche d'entrée menant au château et la réfection de l'aile est. Une galerie vitrée contemporaine est créée (nouvelle aile sud).

Le lieu deviendra un espace de congrès et d'accueil d'événements (réceptions, espace culturel).

Église Saint-Hippolyte à Yssandon (19 - Corrèze)

Restauration extérieure

Classée au titre des monuments historiques par arrêté du 18 juin 1963



Vues avant, pendant (ci-dessus) et après (ci-dessous) travaux



Maître d'ouvrage : commune avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la DRAC Nouvelle-Aquitaine (CRMH site de Limoges)

Maître d'œuvre : Grégoire Oudin, APGO

Montant de l'opération : 0,9 M€ subventionnés à hauteur de **0,6 M€** par le ministère de la Culture, dans le cadre du **fonds incitatif pour le patrimoine**

L'édifice du XII^e siècle comporte une nef voûtée en plein cintre et un chœur polygonal orné d'arcatures à colonnettes aux chapiteaux sculptés. La couverture est couverte en ardoises de Travassac. Le portail sud semble de la même époque. La voûte de la nef et le clocher pignon sont du XVIII^e siècle.

Les travaux ont porté sur la restauration extérieure de l'édifice, comprenant la couverture, la charpente, les vitraux et les élévations. La sacristie a été entièrement restaurée. Les couvertures ont été reprises avec de l'ardoise d'Allasac. Le réseau électrique, obsolète et dangereux, a été mis aux normes.

Château de Chambon à Bersac-sur-Rivalier (87 – Haute-Vienne)

Restauration extérieure

Inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 28 novembre 2001

© Photos et source : DRAC Nouvelle-Aquitaine



Château. avant et après restauration

Maître d'ouvrage : propriété privée

Maître d'œuvre : Luc Joudinaud, architecte du patrimoine

Montant de l'opération : 0,6 M€ subventionnés à hauteur de **0,2 M€** par le ministère de la Culture

Le château daté du XV^e siècle, situé dans la commune de Bersac-sur-Rivalier, se compose d'un corps de logis s'étendant vers l'ouest par l'adjonction d'une partie en avant-corps. Il constitue un exemple de résidence nouvelle érigée dans des formes encore empreintes de la fin du Moyen Âge, tout en intégrant des éléments décoratifs et des aménagements intérieurs relevant des innovations de la Renaissance.

Après le rachat du domaine en 2018, d'importants projets sont entrepris. La restauration extérieure (couverture, charpente, menuiserie, parements extérieurs) s'est achevée en 2023.

Église collégiale de Saint-Yrieix à Saint-Yrieix-la-Perche (87 – Haute-Vienne)

Restauration générale

Classée au titre des monuments historiques par liste de 1840

© Photos et source : DRAC Nouvelle-Aquitaine



Collégiale, avant pendant et après travaux



Maître d'ouvrage : communauté de communes du pays de Saint-Yrieix

Maître d'œuvre : Luc Joudinaud, architecte du patrimoine

Montant de l'opération : 1,5 M€ subventionnés à hauteur de **0,7 M€** par le ministère de la Culture

L'érection de la collégiale s'est opérée entre le XII^e et le XIII^e siècle. Néanmoins, ce monument gothique demeure partiellement inachevé du côté occidental en raison de la préservation d'un clocher porche roman, considéré parmi les plus anciens du Limousin. En 1865, l'architecte Paul Abadie fils réalisa des travaux sur les parties supérieures du monument.

Les travaux, initiés à partir de 2020, ont consisté en la révision générale de la couverture de l'édifice en tuiles plates, la restauration des voûtes et parois verticales, la mise aux normes électrique, la restauration du mobilier du presbytère et création d'un trésor. Les travaux se poursuivront jusqu'en 2026 avec la restauration intérieure de la collégiale (chœur, nef, croisée de transept, chapelle nord).

Pays de la Loire

Remparts de Guérande (44 – Loire-Atlantique)

Restauration des remparts

Classé au titre des monuments historiques par arrêté du 14 juillet 1877

© Photos et source : DRAC Pays de la Loire



Rempart avant (gauche) et après (droite) restauration



Porte Saint-Michel avant (gauche) et après (droite) restauration



Maître d'ouvrage : commune de Guérande

Maître d'œuvre : Florent Richard, architecte du patrimoine

Montant de l'opération : 2 M€ subventionnés à hauteur de **0,8 M€** par le ministère de la Culture

Située dans la presqu'île guérandaise, à l'ouest du département de la Loire-Atlantique, la ville de Guérande, labellisée « Ville d'art et d'histoire », est propriétaire de l'enceinte médiévale qui entoure la ville ancienne. Cette enceinte, longue de 1 434 mètres, initialement pourvue de créneaux et de mâchicoulis, est entièrement entourée de douves ; elle est flanquée de sept tours et de quatre tours-portes. La principale d'entre elles, la porte Saint-Michel, bâtie au milieu du XV^e siècle, prend la forme d'un châtelet monumental à deux tours semi-circulaires, représentatif de l'architecture militaire bretonne du bas-Moyen Âge. Après avoir été logis du gouverneur de la ville, il abrite actuellement le musée.

L'État et le conseil régional ont signé en septembre 2015 une convention générale de partenariat (CPER) relative à la restauration de monuments historiques protégés majeurs pour la période 2015-2020. Les remparts et la porte Saint-Michel alors en très mauvais état, ont pu en bénéficier.

Annexes chiffrées

Méthodologie de traitement des données

Les données relatives aux dépenses par DRAC ont été obtenues à partir d'une **extraction nationale de l'application Arpège**¹.

Le type de travaux (étude, entretien, restauration), la nature du bien (immeuble/objet) et la propriété sont identifiés grâce à leur imputation budgétaire dans Arpège.

L'exactitude des informations traitées dépend donc de la bonne complétude dans les outils financiers par les services déconcentrés.

¹ Arpège : application relative à la programmation et à la gestion de l'exécution des BOP. Outil de programmation budgétaire ministériel, Arpège gère les opérations au niveau de l'édifice, ce que Chorus n'assure pas.

SYNTHÈSE FRANCE

Dépenses engagées pour la conservation des monuments historiques

Toutes dépenses confondues (immeubles et objets)

	2021	2022	2023
	AE	AE	AE
TOTAL	249,6	247,1	284,5

Par type de dépenses		2023		2023		2023
		part en %		part en %		part en %
Valorisation, promotion et diffusion du patrimoine	3,1	1%	3,1	1%	3,7	1%
Études	11,7	5%	11,4	5%	10,4	4%
Entretien	28,3	11%	28,4	11%	30,1	11%
Restauration	206,5	83%	204,3	83%	240,3	84%
	249,6		247,1		284,5	

Par nature (études, entretien, restauration)

Immeubles	233,3	95%	234,5	96%	271,1	97%
Objets mobiliers	7,9	3%	7,5	3%	8,6	3%
Orgues	5,3	2%	2,1	1%	1,1	0%
	246,4		244,0		280,8	

Nombre d'opérations engagées par nature

Immeubles	7 355	84%	7 359	84%	6 596	84%
Objets mobiliers	1 198	14%	1 274	14%	1 180	15%
Orgues	223	3%	155	2%	120	2%
	8 776		8 788		7 896	

Dépenses relatives aux opérations sur immeubles classés ou inscrits au titre des MH

Par type de propriétaire

Monuments historiques appartenant à l'État	59,8	26%	62,7	27%	104,0	37%
Monuments historiques appartenant aux collectivités territoriales	119,4	51%	124,7	53%	136,8	49%
Monuments historiques appartenant aux privés	54,1	23%	47,1	20%	39,9	14%
	233,3		234,5		280,7	

Par principaux types de patrimoine

Patrimoine religieux ou d'origine religieuse	112,8	48%	132,4	56%	118,7	42%
dont cathédrales appartenant à l'État	39,7	17%	49,2	21%	56,9	20%
Patrimoine domestique (châteaux, maisons, villas, jardins...)	63,0	27%	53,5	23%	40,8	15%
Patrimoine militaire	13,1	6%	13,0	6%	9,7	3%
Patrimoine administratif (culture, hospitalière, judiciaire...) à partir de 2021	10,1	4%	18,9	8%	11,7	4%
Autre	34,3	15%	16,6	7%	99,9	36%
	233,3		234,5		280,7	

Par type de protection

MH inscrits	54,3	24%	58,2	25%	36,5	19%
MH classés	139,5	62%	146,9	64%	121,8	63%
MH mixtes	29,7	13%	23,7	10%	34,0	18%

Effet de levier (France métropolitaine uniquement)

en millions d'euros	2021		2022		2023	
Montants engagés des partenaires en faveur des MH non État	320,1	62%	284,6	65%	293,6	62%
Subventions de l' État en faveur des MH non État	193,7	38%	151,7	35%	180,2	38%
Montant total des travaux	513,7		436,2		473,8	
Effet de levier MH non État	1.65		1.88		1.63	

pour 1 € engagé de la part de l'État, les partenaires (dont propriétaires) ont mobilisé 1,63 € pour la conservation des MH non État

DÉTAILS PAR DRAC

Dépenses engagées pour la conservation des monuments historiques

Toutes dépenses confondues (immeubles et objets)

en millions d'euros	Engagement 2023		Parc MH 2023	
	AE	% AE	nombre	% MH
Auvergne Rhône-Alpes	23,8	8,4%	4 765	10,6%
Bourgogne Franche-Comté	20,2	7,1%	3 674	8,1%
Bretagne	13,3	4,7%	3 170	7,0%
Centre-Val de Loire	18,6	6,5%	2 774	6,2%
Corse	0,1	0,0%	327	0,7%
Grand Est	38,6	13,6%	4 319	9,6%
Guadeloupe	1,0	0,4%	120	0,3%
Guyane	1,6	0,6%	79	0,2%
Hauts-de-France	21,3	7,5%	3 085	6,8%
Ile-de-France	24,8	8,7%	3 966	8,8%
Martinique	1,2	0,4%	123	0,3%
Mayotte	0,1	0,0%	11	0,0%
Normandie	22,8	8,0%	3 028	6,7%
Nouvelle-Aquitaine	32,4	11,4%	6 176	13,7%
Occitanie	26,2	9,2%	4 735	10,5%
Pays de la Loire	19,9	7,0%	2 140	4,7%
PACA	16,5	5,8%	2 368	5,3%
La Réunion	2,2	0,8%	197	0,4%
St-Pierre et Miquelon		0,0%	13	0,03%
	284,5		45 080	

Quelques particularités :

CORSE

Pour mémoire depuis la loi n°1991-428 du 13 mai 1991 relative au transfert de compétences du champs patrimonial à la Corse, **la collectivité de Corse a en charge le financement des interventions de restauration sur les monuments historiques, à l'exception de ceux qui demeurent propriété de l'État** (la chapelle impériale et la maison Bonaparte d'Ajaccio, en ce qui concerne le ministère de la Culture). La DRAC délivre quant à elle les autorisations de travaux et assure le contrôle scientifique et technique sur l'ensemble des monuments historiques de l'île, en application du livre VI du code du patrimoine.

NOUVELLE-CALÉDONIE, POLYNÉSIE FRANCAISE, WALLIS-ET-FUTUNA, TAAF

Le livre VI du code du patrimoine ne s'appliquant pas dans ces territoires, les dotations du ministère de la Culture ne peuvent participer à la conservation de leurs monuments historiques.

Ministère de la Culture / Direction générale des patrimoines et de l'architecture

Service du patrimoine

Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux

Bureau de la conservation des monuments historiques immeubles

Édition achevée le 24 juillet 2024

Directeur de la publication : la sous-directrice des monuments historiques et des sites patrimoniaux

ISBN 978-2-11-179144-2